Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240918-13_24PRIXMOUC-DE

CCAS
1 PLACE DE LA MAIRIE
53380 JUVIGNE
Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit septembre à quatorze heures, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le 6 septembre 2024, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Présiden.
Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau et Josette Lavandier.
Etaient absent(e) excusé(e) : MM Julie Foucteau et Gérard Gougeon.

Monsieur Bruno BOUVIER a été élu secrétaire.

13-2024 : Vente de la Mouchardière-Prix exact

Monsieur le président rappelle que, par délibération N° 6-29-1223, la commission administrative a décidé de mettre en vente les parcelles YH 1, d'une superficie de 4h 19a 50 ca et YE 41, d'une superficie de 12h 75a 18 ca, soit une superficie totale de 16h 94 a 68 ca et d'entamer les négociations avec le locataire actuel.
La commission administrative, vu les résultats de ces négociations, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre les deux parcelles ci-dessus à Monsieur David BECHU demeurant 3, La Bâclerie à Juvigné, locataire de ces parcelles.
- FIXE le prix de vente total à 76.362,90 € net vendeur
- AUTORISE le président à signer tout acte ou document concernant cette vente dont l'acte de vente qui sera passé à l'étude SCP Sophie Fritzinger et Emmanuel Houet, notaires à Ernée

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire,

Régis FORVEILLE

Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le
ID : 053-265300830-20240918-14_24EXRESTAU-DE

CCAS
1 PLACE DE LA MAIRIE
53380 JUVIGNE
Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit septembre à quatorze heures, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le 6 septembre 2024, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Président.
Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau et Josette Lavandier.
Etaient absent(e) excusé(e) : MM Julie Foucteau et Gérard Gougeon.

Monsieur Bruno BOUVIER a été élu secrétaire.

14-2024 : Projet immobilier 6 Rue de la Croixille-Choix architecte

La commission administrative, après avoir pris connaissance des deux propositions reçues sur les 3 agences sollicitées, sur rapport et proposition du président, à l'unanimité :

-ACCEPTE la proposition de l'agence CF.Architecture, du 18 juillet 2024, pour un taux de rémunération de 8.20%.

-PRECISE que :

. la réalisation de la tranche optionnelle 1 sera décidée à l'issue de la réalisation de la tranche ferme et notifiée par courrier ou par mail.

. la réalisation de la tranche optionnelle 2 sera décidée à l'issue de la réalisation de la tranche optionnelle 1 et notifiée par courrier ou par mail.

-AUTORISE le président ou le vice-président à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire,

Régis FORVEILLE